Réf. Farde e-Assemblées : 2567913

N° OJ : **101**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Rénovation de la Bourse et de l'aménagement du "Belgian Beer World".- Recettes.- Subside supplémentaire de 1.051.804,91 EUR du FEDER.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Considérant qu'un subside supplémentaire de 1.051.804,91 EUR a été octroyé à la Ville de Bruxelles pour couvrir partiellement les dépenses d'investissement dans le cadre de rénovation de la Bourse et de l'aménagement du "Belgian Beer World".

Considérant que la convention porte sur les modalités de financement de la contribution de FEDER et autres subsides.

Considérant qu'il y a lieu de faire approuver la convention du subside de 1.051.804,91 EUR ;

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire cette recette à l'article 13766/66552 du budget de 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : La convention relative à la liquidation à la Ville du subside de 1.051.804,91 EUR pour couvrir partiellement les dépenses d'investissement dans le cadre de la rénovation de la Bourse et de l'aménagement du "Belgian Beer World", est adoptée.

Article 2 : L'imputation de cette recette à l'article 13766/66552 du budget de 2024 (sous réserve d'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle), est adoptée.

Annexes :

Avenant n° 2 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)